

VOTE PAR CORRESPONDANCE**Assemblée générale extraordinaire****du 15 avril 2026 (09h30)**Ce formulaire doit être retourné pour le **9 avril 2026** au plus tard à :

Proximus SA de droit public

Mme Anne-Valérie Heuschen, Secrétaire Général

Adresse postale : Rue Carli 2 (4^{ème} étage)

B - 1140 Bruxelles

Le(la) soussigné(e) (nom et prénom / nom de la société)**Domicile / Siège social**

Propriétaire de

Nombre

actions dématérialisées (1)

actions nominatives (1)

de Proximus

SA

(1) biffer la mention inutile

vote par correspondance comme suit pour l'assemblée générale extraordinaire de la société qui se tiendra le mercredi 15 avril 2026 à 09h30.**Mon/notre vote sur chacune des propositions de décision est le suivant:***(marquer la case correspondante)*

Pour le (la) représenter en tant qu'actionnaire à l'assemblée générale extraordinaire de la société mentionnée ci-dessus, qui se tiendra le mercredi 15 avril 2026, à 09h30, au Proximus Lounge, Rue Stroobants 51, 1140 Bruxelles, avec l'ordre du jour suivant:

1. Pouvoirs conférés en vue d'augmenter le capital dans le cadre du capital autorisé.

Prise de connaissance du rapport spécial du Conseil d'Administration concernant les pouvoirs en matière de capital autorisé, établi conformément à l'article 7:199 en liaison avec l'article 7:202, deuxième alinéa, 2° du Code des sociétés et des associations.

Proposition de décision: proposition de renouvellement des pouvoirs conférés au Conseil d'Administration, pendant une période de cinq ans à dater du jour de la notification de la modification de ces statuts par l'assemblée générale du quinze avril deux-mille-vingt-six, à augmenter le capital de la Société, en un ou plusieurs mouvements, à concurrence de 200.000.000,00 EUR, conformément aux dispositions du paragraphe 1^{er} de l'article 5 des statuts.

Suite à cette décision, proposition de modification de l'article 5, paragraphe 2 des statuts comme suit: remplacement de la date "vingt-et-un avril deux-mille-vingt-et-un" par "quinze avril deux-mille-vingt-six".

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

2. Pouvoirs conférés au Conseil d'Administration en vue du rachat d'actions propres.

Proposition de décision: proposition de renouvellement des pouvoirs conférés au Conseil d'Administration d'acquérir, dans un délai de cinq ans à compter du quinze avril deux-mille-vingt-six, et dans les limites légales, le nombre maximal d'actions autorisé par la loi à un prix ne pouvant être supérieur de plus de cinq pour cent au cours de clôture le plus élevé des trente jours de cotation précédant la transaction ni inférieur de plus de dix pour cent au cours de clôture le plus bas des trente jours de cotation précédant la transaction.

Suite à cette décision, proposition de modification de l'article 13, alinéa 2 des statuts comme suit : remplacement de la date "vingt-et-un avril deux-mille-vingt-et-un" par "quinze avril deux-mille-vingt-six".

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

3. Modification des formalités de convocation de l'assemblée générale.

Abolition de l'obligation de publier les convocations aux assemblées générales des actionnaires des sociétés cotées au Moniteur belge et dans un journal à diffusion nationale (modification de l'article 7:128 du Code des sociétés et associations par la loi du 4/12/2025). Proposition d'adapter les statuts et de les aligner sur les formalités simplifiées concernant la publication des convocations à une assemblée générale.

Suite à cette décision, proposition de supprimer, à l'article 31, paragraphe 1, des statuts, les mots "au Moniteur belge, dans au moins un organe de presse francophone de diffusion nationale et un organe de presse néerlandophone de diffusion nationale ainsi que".

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

4. Procuration.

Proposition de décision : proposition visant à accorder une procuration à chaque employé de la société "Berquin Notaires SRL", à 1000 Bruxelles, avenue Lloyd George 11, pour établir, signer et déposer le texte coordonné des statuts de la société au greffe du tribunal compétent.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

Fait à, le 2026.

Signature(s) :

Les personnes morales doivent indiquer les nom, prénom et fonction des personnes qui signent.
Tout propriétaire d'actions dématérialisées ou nominatives qui entend voter par correspondance devra en outre avoir accompli les formalités décrites dans l'invitation.